



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Contrat relatif aux services d'un Prestataire individuel

N° : 068_IC_2017_001

CONTRAT conclu le 13 Septembre 2017 entre le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après désigné le « PNUD ») et Jean Christian RAKOTONDRAMANITRA (ci-après désigné le « Prestataire individuel »), dont l'adresse est Lot III E 23 Bis Ampatsakana, Antananarivo 1 tél.: 032 07 454 61 e-mail : arotsotra@gmail.com

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

1. Le PNUD souhaite engager les services du Prestataire individuel aux termes et conditions énoncés ci-après.
2. Le Prestataire individuel est disposé à accepter cet engagement de services par le PNUD auxdits termes et conditions.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Nature des services

Le Prestataire individuel assurera la prestation des services de **Consultant National en charge d'évaluation du volet informatique du casier judiciaire à Madagascar** tels que décrits dans les Termes de référence joints aux présentes (Annexe 1), au(x) lieu(x) d'affectation Antananarivo.

2. Durée du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour une durée de **25 jours ouvrables**, répartie entre la période du **20 Septembre** au **24 Octobre 2017** et prendra fin lors de la prestation satisfaisante des services précités sauf s'il est résilié préalablement conformément aux stipulations des présentes. Le présent Contrat est soumis aux Conditions générales applicables aux Contrats relatifs aux services d'un Prestataire individuel, qui sont publiées à l'adresse suivante : www.undp.org/procurement ; et annexées aux présentes (Annexe II).

3. Rémunération

En contrepartie de la prestation des services par le Prestataire individuel en vertu des termes du présent Contrat, y compris, à défaut de mention expresse, le déplacement au(x) lieu(x) d'affectation ou tout autre déplacement requis par les Termes de référence en *Annexe 1*, et les frais de séjour au(x) lieu(x) d'affectation, le PNUD lui versera conformément à l'offre financière, la somme totale de **7 300 000 (Sept millions trois cent mille) Ariary**.

Le paiement sera effectué après certification par le PNUD que les services afférents à chaque livrable mentionné ci-dessous ont été exécutés de façon satisfaisante et que les livrables ont été fournis dans les délais prévus, le cas échéant conformément au tableau ci-dessous cf. 2^{ème} page.

Handwritten signature and initials

LIVRABLES	Paieiments
<ul style="list-style-type: none"> - Un état des lieux du contexte juridique et informatique pertinent est effectué en vue de l'informatisation du casier judiciaire ; - Des recommandations juridiques pour l'amélioration du casier judiciaire sont développées ; - Des recommandations sur les actions informatiques nécessaire à une mise en place progressive de l'informatisation du casier judiciaire sont présentés et sa coordination avec l'informatisation de la chaine pénale déjà en cours ; et - Les Termes de Référence pour le développement d'une application ou logiciel permettant l'informatisation du casier judiciaire et selon les spécificités et normes requises sont élaborés. <p style="text-align: center;">NB : Paiement après certification à satisfaction des rapports</p>	<p>40 % du montant du marché soit 2 920 000 Ariary payable après certifications des livrables demandés et rapport provisoire.</p> <p>60 % du montant du marché soit 4 380 000 Ariary payable après certifications des livrables demandés et rapport provisoire.</p>

Le paiement sera effectué par virement bancaire sur le compte :

N° du compte : 1 564 607 0001-39

Titulaire du compte : Jean Christian RAKOTONDRAMANITRA

Banque : BOA

Si des déplacements imprévus en dehors du(es) lieu(x) d'affectation non requis par les Termes de référence en *Annexe 1* sont sollicités par le PNUD, et après accord écrit, ces déplacements seront pris en charge par le PNUD et le Prestataire individuel recevra un *per diem* qui ne pourra dépasser le taux d'indemnité journalière de subsistance des Nations Unies correspondant.

Lorsque deux devises sont concernées, le taux de change applicable sera le taux de change officiel des Nations Unies en vigueur le jour où le PNUD donne ordre à sa banque d'effectuer le(s) paiement(s).

4. Droits et obligations du Prestataire individuel

Les droits et obligations du Prestataire individuel sont strictement limités aux termes et conditions du présent Contrat, y compris ses Annexes. Par conséquent, le Prestataire individuel n'aura droit à aucun avantage, paiement, subvention, rémunération ou droit non expressément prévu dans le présent Contrat. Le Prestataire individuel sera uniquement responsable des réclamations de tiers résultant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution des présentes, et le PNUD ne sera en aucun cas tenu responsable de ces réclamations de tiers.

5. Bénéficiaire

Le Prestataire individuel désigne Monsieur Philippison RINDRASOA en qualité de bénéficiaire de toute somme due au titre du présent Contrat en cas de décès du Prestataire individuel pendant l'exécution du contrat. Cela inclut le paiement de toute indemnité d'assurance en cas de décès, accident ou maladie du Prestataire individuel attribuable à la prestation des services pour le compte du PNUD.

6. Conditions particulières

Avant votre arrivée à Madagascar, ou si la mission comporte des déplacements sur le terrain (IC nationaux) ; il est obligatoire de suivre la formation de base sur la sécurité (deuxième version) et le cours sur la sécurité avancée sur le terrain.

Si vous êtes victime d'un incident de sécurité, vous devez informer immédiatement le Point Focal de sécurité du PNUD au numéro 0340701723 et la salle radio des nations aux numéros 0331143369/ 0202336649 qui vous assisterons dans les procédures règlementaires au niveau de la Police/Gendarmerie. Il faut également remplir le formulaire y afférent (VOIR formulaire SSIRS).

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent Contrat.

En apposant ma signature ci-dessous, je soussigné, le Prestataire individuel, reconnais et conviens avoir lu et approuvé les termes du présent Contrat, y compris, les Conditions générales applicables aux Contrats relatifs aux services d'un Prestataire individuel figurant sur le site Internet du PNUD à l'adresse suivante : www.undp.org/procurement ; et en annexées aux présentes (*Annexe II*). Je reconnais et conviens également qu'un exemplaire des normes de conduite énoncées dans les circulaires du Secrétaire général du 9 octobre 2003, intitulée « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles » (ST/SGB/2003/13), et du 18 juin 2002, intitulée « Règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission » (ST/SGB/2002/9), ma été remis, que je l'ai lu et compris, et que j'accepte de respecter les normes susvisées.

Le Prestataire individuel a présenté une Déclaration de bonne santé et une attestation de vaccination.

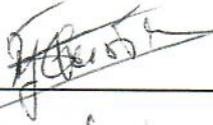
FONCTIONNAIRE HABILITANT :
Programme des Nations Unies pour le développement

PRESTATAIRE INDIVIDUEL

Nom : Marie DIMOND
Représentant Résident ai

Nom : Jean Christian RAKOTONDRAMANITRA

Signature : 

Signature : 

Date : 7^e SEPT 2017

Date : 20 septembre 2017